

Objet : Représentants de la CCLA à la SCIC Foncière Agricole de la Savoie

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WDOVIK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2023_20_07_5 en date du 20 juillet 2023 relative à la création de la SCIC Foncière Agricole de Savoie et à la prise de participation au capital de la SCIC par la CCLA ;

Explique que le conseil communautaire doit désigner un représentant de la CCLA pour siéger à l'Assemblée générale des actionnaires et le cas échéant au comité directeur de la Foncière Agricole ;

Invite les conseillers communautaires à faire valoir leur candidature.

Se porte candidat : Christophe VEUILLET.

Le Président :

Propose aux conseillers communautaires qui l'acceptent, de procéder au vote à main levée ;

Invite le conseil communautaire à voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger à l'Assemblée générale des actionnaires et le cas échéant au comité directeur de la Foncière Agricole : M. Christophe VEUILLET ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toute démarche se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY

